



Réunion du Conseil municipal du 28 mai 2020

Présents : Thierry BOURY, Didier TABARY, Philippe HELIN, Renaude HELIN, Elodie SAVARY, Michaël BRUDER, Jean Louis DELIGNY, Ludovic DINCQ, Christine ERADES, Jean-Louis HOT, Christophe OLIVIER, Marie-Jeanne SIMON, Frédéric TABAT, Michel THOREZ, Michel VENUTI.

Secrétaire de séance : Elodie SAVARY

Le conseil municipal s'est réuni suivant un ordre du jour comme suit :

1- Délégation de pouvoirs au Maire

Le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune et évitent au conseil municipal d'avoir à délibérer sur toutes les affaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la délégation de pouvoirs au maire telle qu'elle a été proposée.

2- Indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et aux conseillers municipaux.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de diminuer le pourcentage de l'indice pour le Maire et les adjoints puis propose de remettre une part de l'enveloppe aux conseillers municipaux.

	Taux maximum autorisé	Taux proposé au Conseil Municipal
Maire de 500 à 999	40,3 %	28,09 %
Adjoint de 500 à 999	10,7 %	7,47 %
Conseillers Municipaux	0,00 %	0,60 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité. Grâce à cette économie, les coûts de fonctionnement seront baissés de 8.928,25 € par an.

3- Création et composition des commissions municipales et extra-municipales

Monsieur le Maire présente les commissions mises en places et invitent les membres du conseil municipal à s'y inscrire :

- **Commission à l'Urbanisme, à l'Environnement, à la Communication, au Conseil Municipal des jeunes et à la sécurité.**

Membres : Elodie SAVARY, Christophe OLIVIER, Jean-Louis DELIGNY, Christine ERADES, Marie-Jeanne SIMON, Ludovic DINCQ.

- **Commission Bâtiments communaux - Gestion technique - Habitat - Logements sociaux**

Membres : Didier TABARY, Michel VENUTI, Michel THOREZ, Christophe OLIVIER, Jean-Louis HOT, Frédéric TABAT.

Commission Budget – Finances

Membres : Philippe HELIN, Renaude HELIN, Michel VENUTI, Christophe OLIVIER, Jean-Louis DELIGNY, Jean-Louis HOT

Commission des appels d'offres

Titulaires : Philippe HELIN, Michel THOREZ, Michaël BRUDER

Suppléants : Christophe OLIVIER, Frédéric TABAT, Michel VENUTI

Commission de révision des listes électorales

Représentant : Philippe HELIN

Cette commission sera complétée par un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet et un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance

Commission communale des impôts directs

Représentant : Philippe HELIN

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal

Commission Affaires scolaires

Représentant : Renaude HELIN

Membre : Christine ERADES

Commission Vie associative – Fêtes

Membres : Renaude HELIN, Michaël BRUDER, Christophe OLIVIER, Michel THOREZ, Christine ERADES.

4- CCAS – Fixation du nombre de sièges par le conseil municipal (1^{ère} délibération)

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de sièges élus à cinq.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- CCAS- Election des administrateurs (élus) lors du conseil municipal (2^{ème} délibération)

Membres : Renaude HELIN, Didier TABARY, Elodie SAVARY, Frédéric TABAT, Ludovic DINCQ.

6- Choix de la date de convocation du Conseil d'administration du CCAS (élection du vice-président, adoption du règlement intérieur)

La date du premier conseil d'administration du CCAS est fixée au Vendredi 26 juin 2020 à 17 heures.

7- Proposition de désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers syndicats intercommunaux et autres organismes.

DOUAISIS AGGLO

Titulaire : Thierry BOURY

Suppléant : Didier TABARY

Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Titulaire : Elodie SAVARY

Suppléant : Jean Louis DELIGNY

Syndicat mixte des transports du Douaisis

Titulaire : Didier TABARY

Suppléant : Christine ERADES

Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets (SYMEVAD)

Titulaire : Michel THOREZ

Suppléant : Christophe OLIVIER

Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée

Titulaires : Renaude HELIN, Philippe HELIN

Suppléants : M-Jeanne SIMON, Ludovic DINCQ

Correspondant défense

Titulaire : Jean Louis DELIGNY

8- Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale

Le conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2020. Cela comprend la taxe foncière bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux suivants :

21,99 % pour la Taxe Foncière

75,92 % pour la Taxe Foncière (non bâti)

9- Acceptation du règlement intérieur du conseil municipal des jeunes

Madame Elodie SAVARY fait lecture d'une proposition de règlement intérieur du conseil municipal des jeunes et présente ainsi les buts, objectifs, rôle et attendus de ce conseil.

Le C.M.J est une instance qui a pour mission de former les jeunes à la citoyenneté, à la démocratie, par la réalisation d'actions concrètes d'intérêt collectif. Les projets doivent émerger de la réflexion des jeunes conseillers, après avoir collecté les idées, les besoins et les attentes auprès de chaque enfant de leur école. Les actions sont à réaliser au niveau local au sein des écoles et/ou du village, durant l'année du mandat. Seront électeurs les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 et seront élus des enfants de CM1 et CM2 scolarisés à l'école Yves DUTEIL.

Le mandat de conseiller jeune élu est d'une année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur présenté.

10 - Retour sur le travail réalisé sur les mutuelles communales avant transfert au CCAS

Monsieur le maire présente le résultat du travail mené avec Madame Renaude HELIN concernant la mise en place d'une mutuelle communale à destinations des habitants de la commune.

Le but de la mise en place d'une mutuelle communale étant l'augmentation du pouvoir d'achat des aînés. Cependant, d'autres catégories professionnelles auront la possibilité de s'engager auprès du prestataire choisi.

4 mutuelles ont été consultées. Il est rappelé que la Commune ne serait qu'un facilitateur, qu'il n'y aurait aucune procédure de publicité et de mise en concurrence préalable.

Le CCAS devrait s'engager dans une convention avec le partenaire retenu.

Enfin, la mutuelle communale ne coûtera rien à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de cette compétence au CCAS.

11 - Acceptation par le conseil municipal d'une communication électronique des convocations aux Conseils municipaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'être destinataire des convocations aux conseils municipaux par voie électronique. Il est en effet possible d'adresser les convocations de façon dématérialisée selon l'article L2121-10 du code des collectivités territoriales.

Ce mode de communication présente tous les intérêts d'une réactivité aux sollicitations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité. Chaque membre du Conseil Municipal a fourni, sur un document officiel, ses coordonnées.

12 Etats des décisions directes - Rappel des dates de cérémonies 2020

Monsieur le maire rappelle que, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les décisions prises concernent l'école et l'organisation mise en place à la suite de la phase une du déconfinement. Madame Renaude HELIN présente les mesures prises conformément au protocole sanitaire imposé.

Monsieur le Maire rappelle les dates des cérémonies 2020 :

- 8 juin 2020 - 18h : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine – huis clos décidé
- 18 juin 2020 - 18h : Commémoration de l'appel du 18 juin 1940 – huis clos décidé
- 14 juillet 2020 : Fête Nationale
- 9 octobre 2020 – 17h : élection du Conseil Municipal des Jeunes
- 11 novembre 2020 : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 – Les récipiendaires d'un diplôme du travail les recevront à l'issue de la cérémonie.

13 Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h30.

*Pour le Conseil Municipal,
Le Maire, BOURY Thierry*

Amicalement,

